

École doctorale n°50 **Langues, Littératures, Sciences humaines**

Dispositions permettant l'octroi d'heures forfaitaires au titre de la formation doctorale Année universitaire 2021/2022

Important :

La participation aux modules de formation permet de valider des « heures forfaitaires » (HF) attribuées en fonction de la durée et du travail demandé et uniquement **sur présentation d'un justificatif mentionnant le nombre d'heures effectif**. Le nombre d'heures effectif n'est pas forcément équivalent au nombre d'HF allouées

Un minimum de 120 HF est requis

avec un équilibre entre les 3 types de formations proposées
(formation scientifique, formation transversale et insertion professionnelle) 3x40HF

Contact administratif :

Laura Galland

Email : ed-llsh@univ-grenoble-alpes.fr

**Voir également les autres formations proposées
par le Collège doctoral en cliquant [ici](#)**

FORMATIONS SCIENTIFIQUES

CONFERENCES ET SEMINAIRES :

La validation d'un séminaire est à hauteur de 12HF si ce dernier est suivi dans son intégralité.

Si vous en suivez les 3/4, une validation de 9HF sera possible.

Pour rappel : La validation du séminaire est prise en compte uniquement si vous suivez à minima les 3/4 des séances.

Autres dispositions donnant lieu à validation d'HF

La participation à un colloque, une journée d'étude, etc. sans intervention orale ne donne lieu à aucune validation.

Intervention du doctorant dans un séminaire de son unité de recherche ou présentation des travaux dans son unité de recherche (hors comité de suivi de thèse) Validation 6 HF

Communication du doctorant dans un colloque, une journée d'étude (sans publication) Validation 10 HF

Communication du doctorant dans un colloque, une journée d'étude (publiée dans un volume d'actes ou une revue) Validation 17 HF

Publication d'un article dans une revue Validation 17 HF
(à hauteur de 48 HF pour la durée de la thèse)

Compte-rendu d'ouvrage Validation 10 HF

Organisation, co-organisation d'un colloque de jeunes doctorants

Validation 17 HF

Co-organisation d'un séminaire de l'UR (sans communication) Validation 7 HF

Thèse en cotutelle Validation 24 HF

Responsabilité collective (élu au conseil de l'ED, dans un conseil de laboratoire, etc.) Validation 10 HF / pour toute la durée de la thèse

Participation à une École d'été (au moins une semaine)

Validation 20 HF (Max. 2/ pour toute la durée de la thèse)

Participation à une fête de la science Validation 6 à 10 HF (à moduler selon l'importance de l'évènement et la participation)

FORMATIONS A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Modules organisés par le Département Formations :
voir sur ADUM et sur le site du [Collège Doctoral](#).

Doctoriales : Validation : 40 HF

Labels Validation : 80 HF pour les trois années (40 HF en insertion professionnelle et 40 HF en formations interdisciplinaires)

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

VALIDEES PAR L'ED LLSH

Enseignement (hors DCE et hors label (vacations, ATER...))

0-40 HF pour 0 à 128 H enseignées (Maximum 40 HF pour la durée de la thèse)

Enseignement à temps plein dans le premier ou le second degré, ou dans l'enseignement supérieur, salarié à temps plein :

Validation : 60 HF (40 HF en insertion professionnelle et 20 HF en formations transversales)

CDD en lien avec la thèse :

Maximum 40 HF pour la durée de la thèse (au prorata du nombre d'heures effectuées)

Participation à l'élaboration d'un appel à projet scientifique de l'unité de recherche :

Validation : 8 à 16 HF selon l'investissement

Stage (professionnel, de recherche, de terrain) dans un laboratoire d'une autre discipline, à l'étranger ou en milieu professionnel. Service civique en lien avec la thèse.

Validation : 20 HF (selon la durée du stage) – Max. 1 fois pour la durée de la thèse

Bourse CIFRE : Validation 60 HF (40 HF en insertion professionnelle et 20 HF en formations scientifiques).